

Regard sur le monde



ONU Femmes, l'entité des Nations Unies consacrée à « l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes », organise en 2021 le Forum Génération Égalité coprésidé par le Mexique et la France. Le coup d'envoi a eu lieu à Mexico, au printemps, il culminera à Paris du 30 juin au 2 juillet. Ce forum, empêché en 2020 par la crise sanitaire, s'inscrit dans le processus de suivi des conférences internationales sur les femmes et se substitue ainsi à Pékin +25. Il doit rassembler tous ceux, États, organisations internationales, société civile, entreprises, qui souhaitent s'engager sur des actions ciblées, concrètes et mesurées visant à réaliser les objectifs de la plateforme de Pékin et les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Que peut-on attendre de ces grands rassemblements internationaux, de leurs déclarations et plans d'action ? l'expérience des dernières décennies nous informe.

Du Caire 1994 à Pékin 1995 : « Égalité, développement, paix »¹

S'il est aujourd'hui acquis que la réalisation des droits des femmes et des filles est un principe essentiel au développement, on peut en suivre les étapes au fil d'un travail de 20 ans à l'ONU accompagnant le mouvement mondial de libération des femmes. Depuis la première conférence sur les femmes à Mexico en 1975, et la CEDAW² en 1979 (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes). La conférence du Caire en 1994³ sur la population et le développement introduit un changement radical. Pour la première fois, la régulation de la population mondiale et le développement sortent du champ de la stricte organisation rationnelle d'une planification familiale. Un consensus mondial surmonte les lourdes différences idéologiques entre les états pour mettre au cœur du développement la dignité individuelle et les droits de la personne, notamment l'amélioration des conditions de vie des femmes. Dans le plan d'action, au titre de la santé, figurent « le droit de décider de manière libre et responsable » du nombre de ses enfants et de l'espacement des naissances, et le droit « à une vie sexuelle satisfaisante et sans

¹ Des représentantes des associations fondatrices *d'Elles aussi* y étaient, tant à Pékin dans la délégation officielle européenne, qu'à Huairou au forum des ONG mené en parallèle.

² Cette convention a été adoptée par l'Assemblée des Nations Unies, certains pays membres n'y ont toujours pas adhéré : le Vatican, l'Iran, la Somalie, le Soudan, les îles Tonga.

³ Organisée par l'UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la population.

danger ». Ce qui dans le vocabulaire onusien est traduit par « santé sexuelle et reproductive », placée sous la direction de l'UNFPA.

Le plan d'action issu de la conférence de Pékin conforte ce point de vue qui fait des femmes non plus seulement des bénéficiaires de droits mais des actrices incontournables du développement. Il aborde tous les aspects de la vie des femmes et des hommes, introduit l'exigence de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques, reprend l'idée de participation pleine et entière des femmes aux instances de prise de décision pour l'incarner dans celle de parité parce qu'au-delà d'une exigence de justice ou démocratie, « sans la participation active des femmes et la prise en compte de leurs points de vue à tous les niveaux de la prise de décision, les objectifs d'égalité, de développement et de paix sont impossibles à réaliser ».

Certes les progrès sont lents et inégaux, le financement des programmes initiés est souvent long à venir ou inférieur aux sommes annoncées, et il paraît difficile, au titre de la santé, d'atteindre l'objectif posé des « trois zéros » à l'horizon 2030 : « zéro mortalité maternelle, zéro besoin non satisfait en matière de contraception et zéro violence sexuelle basée sur le genre, y compris s'agissant des pratiques néfastes ». Mais des progrès existent à côté de grandes misères, comme on peut le lire dans le rapport 2021⁴ de l'UNFPA, où figurent à la fois l'évaluation chiffrée des progrès et des manques concernant l'accouchement et la contraception et des témoignages de membres d'ONG confrontés à une résistance liée à des cultures traditionnelles : mutilations génitales et mariages d'enfant dont les proportions diminuent chez les filles dans les pays où la pratique est courante. Le consensus aux mots judicieusement pesés de 1994, éclate dans le débat actuel sur l'avortement dont beaucoup refusent (aussi en Europe) qu'il soit un élément de santé reproductive et un droit universel, comme dans l'attention de l'ONU Femmes à la situation et aux droits des LGBTIQ+ et son engagement contre l'homophobie.

Pour n'en rester qu'à la France, et au politique, des effets sont visibles. A Pékin, la parité est un objectif largement partagé par les ONG de tous les continents et la France s'engage dans ce sens. Sous la présidence de Jacques Chirac est créé l'*Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes* (ancêtre du Haut Conseil à l'Égalité- HCE). Dans sa mission de vigilance et d'alerte de l'opinion publique, cet Observatoire établit des bilans statistiques, auditionne des responsables politiques ou associatifs, et ses rapports sont de précieuses sources de prise de conscience. On connaît la suite sous le gouvernement de Lionel Jospin : la loi constitutionnelle ouvrant la voie à une lente réalisation encore non aboutie de « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électifs » et la création de délégations aux droits des femmes dans les deux assemblées (Assemblée Nationale et Sénat) dont les travaux sur de nombreux thèmes ont concouru à renseigner l'opinion française sur la situation des femmes.

Globalement l'écart est grand entre la force des principes énoncés dans les conférences de l'ONU, la clarté des objectifs et les réalisations : la puissance du verbe entraîne l'adhésion formelle, mais se heurte sur le terrain aux pratiques coutumières et aux traditions, qu'elles soient ou non d'inspiration religieuse. Les arrangements diplomatiques et politiques ajoutent à la confusion.



. N'a-t-on pas vu récemment l'Iran être élu pour quatre ans à la *Commission de la condition de la femme* (CSW) « principal organe intergouvernemental mondial dédié exclusivement à la promotion

⁴ Ce rapport est étonnamment titré « mon corps m'appartient », un slogan paru dans les manifestations pour la libéralisation de l'avortement en France dans les années 1970. Il est sous-titré dans le style onusien « revendiquer le droit à l'autonomie et à l'autodétermination ».

de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes », impliqué dans l'évaluation de la mise en œuvre du programme d'action de Pékin, et dans l'intégration d'une perspective de genre dans les activités des Nations Unies. Le vote est secret mais il est acquis que des démocraties occidentales ont certainement voté pour ce pays qui traite les femmes comme des citoyens de seconde zone, emprisonne celles qui ne portent pas le hijab obligatoire et réprime durement les défenseurs des droits humains, comme l'avocate Nasrin Sotoudeh, condamnée à 10 ans de prison et toujours emprisonnée malgré les appels internationaux à sa libération. Ce pourrait être une erreur si ce n'était pas une répétition de l'élection de l'Arabie saoudite à cette même commission en 2017 ; le premier Ministre belge Charles Michel avait alors été forcé d'admettre et regretter publiquement ce vote de la Belgique. Il serait temps de promouvoir une diplomatie féministe et cohérente !

Ce constat morose ne doit pas ignorer que le soutien de l'ONU, peut localement transformer des parcours de vie vers plus de liberté et d'accomplissement, à défaut d'éradiquer globalement la misère du monde et celle des femmes.



Parmi cette armée quasi-anonyme de militantes et militants pour l'égalité, saluons le combat de Theresa Kachindamoto au Malawi, petit pays très pauvre du sud-est de l'Afrique. Désignée depuis 16 ans cheffe traditionnelle de sa région natale et soutenue par l'UNESCO, elle lutte contre le mariage des enfants, bastion de la tradition, ramène les filles à l'école et a aboli les camps d'initiation sexuelle. Grâce à un lent travail d'explication et à sa ténacité courageuse, elle a amené les parents à changer d'avis et convaincu la cinquantaine de chefs qui lui sont subordonnés dans son district d'abolir le mariage précoce et d'annuler les unions existantes, contribuant à initier au niveau national la loi de 2015 qui fixe à 18 ans l'âge minimum pour se marier.

Puisse le forum *Génération Égalité* accélérer la collecte d'actions et d'engagements concrets

Anne-Marie Marmier